

Le Secrétaire général

Décision SG 2014-3 relative à l'exercice des fonctions de responsable du traitement automatisé des données en vue de l'établissement du profil biologique des sportifs au sein de l'Agence française de lutte contre le dopage

Vu le code du sport, notamment ses articles R.232-18, R.232-41-9 ;

Vu la démission de Madame Véronique LEBAR de ses fonctions de chef du service médical de l'Agence française de lutte contre le dopage, à compter du 9 décembre 2013 ;

Vu la décision du Président de l'Agence, en date du 17 décembre 2013, confiant à M. Xavier BIGARD, conseiller scientifique de l'Agence, l'intérim des fonctions du chef de service médical ;

Vu la décision SG 2014-2 du 9 janvier 2014 portant nomination de Madame Delphine MARTIN SAINT-LAURENT dans les fonctions de responsable de l'Unité de gestion du profil biologique des sportifs ;

Considérant que la fonction de responsable du respect des règles de gestion du traitement automatisé de données à caractère personnel visant à mettre en œuvre l'établissement du profil biologique des sportifs mentionnés à l'article L.232-15 du code du sport, prévue à l'article R.232-41-9 du code du sport implique l'accès aux informations relatives aux dits sportifs, y compris nominatives ;

Considérant que le dernier alinéa de l'article R. 232-67-9 du code du sport prévoit la transmission au conseiller scientifique de l'Agence de données limitativement énumérées et précise que cette transmission revêt un caractère anonyme ;

Considérant l'incompatibilité de ces deux missions,

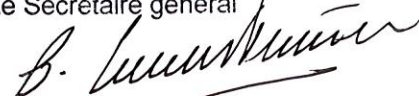
Décide :

Article 1er : M. Xavier BIGARD, empêché d'exercer les fonctions dévolues au chef du service médical par l'article R. 232-67-9 du code du sport, est suppléé dans cette mission par Madame Delphine MARTIN SAINT-LAURENT, responsable de l'unité de gestion du profil biologique des sportifs.

Article 2 : La présente décision donne lieu à publication sur le site Internet de l'Agence française de lutte contre le dopage.

Fait à Paris, le 9 janvier 2014

Par délégation du Président
Le Secrétaire général



Bruno LANCESTREMER